

**C**ONSEIL POUR LA  
**C**ONSERVATION DES  
**R**ESSOURCES  
**H**ALIEUTIQUES

2001 IMPÉRATIFS DE  
CONSERVATION DES STOCKS DE  
POISSON DE FOND DU BANC  
GEORGES

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES  
ET DES OCÉANS

CCRH.2001.R.4  
MAI 2001



Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

C.p. 2001

Succursale D

Ottawa (Ontario)

K1P 5W3

Site Web: [www.dfo-mpo.gc.ca/frcc](http://www.dfo-mpo.gc.ca/frcc)

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001

Cat. No. Fs1-68/2001F

ISBN 0-662-85911-1

Also available in English

# Table des matières

Lettre au Ministre .....	5
Banc Georges	
Introduction .....	6
Recommandations pour chaque stock	
Morue - 5Zj,m .....	8
Aiglefin - 5Zj,m .....	12
Limande à queue jaune - 5Zjmh .....	14
ANNEXES	
Lettre aux intervenants et questionnaire .....	18
Mandat et composition du CCRH .....	26



## LETTRE AU MINISTRE

Le 24 mai 2001

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député  
Ministre des pêches et des Océans  
200, rue Kent  
Ottawa, ON K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) vous présente son rapport sur les 2001 Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du banc Georges.

Les conseils que nous formulons consistent à maintenir le taux de capture de la limande à queue jaune à 6 000 t et de hausser celui de la morue à 2 200 t et celui de l'aiglefin à 7 200 t.

Le Conseil est préoccupé par l'absence apparente de recrutement de la morue de 5Zjm. Toutefois, la biomasse génitrice a continué d'augmenter, quoique lentement, à cause de la croissance somatique des poissons plus âgés. Les participants à la pêche confirment un accroissement réel de l'abondance du poisson. Ces opinions, associées à une croissance plus forte que prévue de la biomasse génitrice, à la sous-estimation initiale du recrutement de la morue par le navire de recherche du MPO et à l'amélioration de l'état de l'aiglefin de 5Zjm, nous amènent à croire qu'il serait possible de permettre certaines captures de morue dans le cadre d'une pêche mixte de la morue et de l'aiglefin. L'année dernière, le total des prélèvements a dépassé les recommandations du Conseil. En 2001, le total de 2 200 t est bien inférieur à  $F_{0,1}$  et le Conseil croit que ce niveau de captures n'aura pas d'effets négatifs sur le stock.

Les indications relatives à la limande à queue jaune et à l'aiglefin sont plus intéressantes et les recommandations du Conseil reflètent ces perspectives généralement positives des stocks. Les niveaux recommandés devraient permettre une expansion de la structure par âge du stock de limande à queue jaune. Quant au total de prélèvements pour l'aiglefin de 5Zjm, bien qu'il ne soit pas aussi élevé que celui que préconisait l'industrie, il devrait contribuer à une hausse importante de la biomasse génitrice du stock.

Au cours de l'année à venir, comme nous l'avons déjà dit, le Conseil poursuivra ses efforts en vue d'élaborer des Plans de conservation des ressources halieutiques pour les stocks de poisson de fond du banc Georges avec les intervenants, de même qu'avec les gestionnaires des pêches et les scientifiques.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,  
Fred Woodman



## INTRODUCTION

La discussion et les recommandations suivantes s'appliquent aux trois stocks de poisson de fond du banc Georges, soit la morue de 5Zjm, l'aiglefin de 5Zjm et la limande à queue jaune de 5Zjmnh.

Comme par le passé, l'industrie a de nouveau demandé, en 2001, que la saison de pêche débute le 1<sup>er</sup> juin afin de limiter les risques de captures accessoires au cours des pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin.

**Le CCRH recommande de fixer au 1<sup>er</sup> juin 2001 la date du début de la pêche du poisson de fond sur le banc Georges. Si les plans n'étaient pas encore terminés à cette date, il est recommandé d'ouvrir la pêche quand même le 1<sup>er</sup> juin, de façon provisoire.**

Le CCRH observe cette année que les entretiens avec les États-Unis au sujet des stocks du banc Georges n'ont pas progressé autant qu'on l'espérait. Les représentants de l'industrie ont tout de même souligné la nécessité d'une gestion harmonisée des stocks du banc Georges par le Canada et les États-Unis et d'une amélioration des voies de communication entre les autorités canadiennes et américaines.

**Le CCRH réitère sa recommandation antérieure à l'effet que le Canada et les États-Unis continuent à dialoguer en vue d'assurer le rétablissement soutenu des stocks en adoptant des mesures complémentaires de gestion et de conservation des deux côtés de la frontière de La Haye.**

## PLANIFICATION À LONG TERME DU CCRH

Le CCRH a appuyé la nécessité d'une planification à long terme de la conservation des stocks de poisson de fond de l'Atlantique, dans les limites d'un cadre de gestion axé sur l'écosystème et la prudence. En 2001, le Conseil prévoit engager l'industrie et le Ministère dans des consultations visant l'élaboration de ces plans de conservation à long terme des stocks de poisson de fond du banc Georges. En attendant que ces plans soient adoptés, le Conseil a formulé ses recommandations pour 2001 en tenant compte des critères précédemment définis propres à chaque stock et des objectifs provisoires.

Entre-temps, le processus de planification bénéficierait d'une analyse sur les tendances historiques des niveaux d'abondance de la morue et de l'aiglefin sur le banc Georges.

**Le CCRH demande aux scientifiques du MPO de lui faire part des études existantes sur les tendances de l'abondance de la morue et de l'aiglefin sur le banc Georges et de lui fournir un rapport sur les hypothèses relatives à l'équilibre possible à long terme, qui pourrait servir à fixer des objectifs pour les stocks de morue et d'aiglefin du banc Georges en vue de la planification à long terme.**

## QUESTIONNAIRES DU CCRH ADRESSÉS AUX PARTICIPANTS À LA PÊCHE SUR LE BANC GEORGES

Le CCRH a besoin de renseignements de la part des pêcheurs afin de pouvoir faire ses recommandations au Ministre. De plus, le CCRH croit qu'il est indispensable de structurer l'information fournie par les pêcheurs afin d'obtenir une idée générale de leurs points de vue. Jusqu'à maintenant, l'information a été recueillie principalement sous forme de commentaires individuels dans le cadre des séances de consultation annuelles de l'industrie organisées par le CCRH. Cette information est compilée par les membres du Conseil séparément et transmise à l'ensemble du Conseil au cours de réunions tenues pour élaborer les recommandations sur les stocks.

L'objectif visant à structurer les commentaires des pêcheurs a un double objet : 1) recueillir l'information chaque année auprès d'un échantillon toujours plus grand et plus représentatif de pêcheurs et 2) consigner cette information dans une base de données structurée accessible par les pêcheurs et le Conseil, comme source indépendante et crédible de renseignements sur l'état des stocks. En vue de recueillir les points de vue des pêcheurs de façon régulière et continue, le CCRH a mis au point une série de questionnaires s'adressant aux participants à la pêche. Ces questionnaires sont conçus de manière à permettre de constituer une source cohérente et itérative de données structurées fournies par les pêcheurs.

En 2001, le faible taux de contribution aux questionnaires (6 réponses ou environ 3 % des pêcheurs actifs participant à la pêche du poisson de fond sur le banc Georges) a nui à l'usage du questionnaire comme source fiable représentative d'un consensus parmi les pêcheurs sur : l'état des stocks, l'écosystème, d'autres pêches, ainsi que de commentaires sur les mesures de gestion. Le CCRH continuera de trouver des moyens efficaces de concevoir et de distribuer les question-

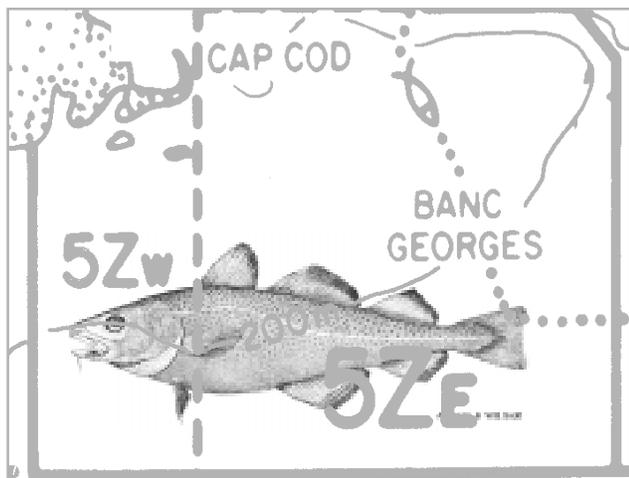
naires, d'en assurer le suivi et de recueillir des données afin d'accroître le taux de réponse.

S'il était limité, le taux de réponse aux questionnaires a cependant révélé que, contrairement aux dernières années, des phoques gris (espèce prédatrice surtout de la morue) ont été observés sur le banc Georges pendant la saison 2000. Les pêcheurs ont aussi observé de grandes quantités de « poissons-appâts » (espèces proies des poissons de fond, soit le hareng, le calmar et le lançon) pendant toute la saison. Les pêcheurs aux engins mobiles ont signalé une abondance de raies en 2000 autour d'une zone appelée le « Yellowtail Hole » sur le banc Georges.

## APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT

Tel qu'indiqué au TRAC, les caractéristiques océanographiques physiques et biologiques sur le banc Georges montrent que les températures depuis 1998 sont d'environ un degré Celsius de plus que la normale. Le degré de mélange, tel qu'indiqué par l'eau entre 0 et 50 brasses de profondeur, est relativement constant depuis vingt ans. La limite frontale plateau/talus et le Gulf Stream étaient plus proches du banc Georges en 2000 que les normales à long terme et la concentration de chlorophylle sur le banc était supérieure à ce qu'elle était en 1999 et 1998. L'abondance de *Calanus finmarchicus* (un plancton commun) diminue sur le banc depuis la fin des années 1980. Les températures observées pendant les relevés au chalut de fond canadiens en 2000 et 2001 suivent cette tendance. Bien que les récentes températures soient supérieures à la normale, elle restent dans l'échelle généralement associée aux stades démersaux de la morue et de l'aiglefin capturés dans la région du banc Georges et de la plate-forme Scotian. Les liens entre les conditions océanographiques et l'état des stocks de poisson évalués dans 5Z sont encore incertains.

## MORUE - 5ZJ,M



### PERSPECTIVES

La morue est pêchée sur le banc Georges depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, depuis 1977, seuls le Canada et les États-Unis en font la pêche dirigée. Les stocks de morue et d'aiglefin du banc Georges étant transfrontaliers, les deux espèces sont capturées ensemble dans le cadre d'une pêche mixte du poisson de fond pratiquée principalement à la palangre. Mais comme le potentiel de capture de la morue et de l'aiglefin diffère, les prises des deux espèces ne reflètent pas forcément leur abondance relative par rapport à chaque type d'engin.

Après 1977, les prises combinées du Canada et des États-Unis ont atteint un sommet de 26 000 t en 1982, pour ensuite chuter à un creux record de 1 800 t en 1995, moment où la pêche a été limitée uniquement à des prises accessoires. Depuis 1995, le total des débarquements se situe en moyenne à 2 600 t, dont plus des deux tiers sont attribuables au Canada.

Depuis 1994, la pêche canadienne est gérée au moyen de clôtures saisonnières (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai) visant tous les secteurs d'engin. Les bateaux >65 pi sont assujettis à des allocations aux entreprises, tandis que les bateaux de pêche aux engins mobiles <65 pi bénéficient de QIT, et les engins fixes, de quotas individuels ou communautaires. La pêche pratiquée par les Américains est limitée par la fermeture, à longueur d'année, de zones de pêche déterminées (« zone II »), depuis 1995.

Le recrutement médiocre de ces dernières années, malgré les faibles taux d'exploitation et l'augmentation de la biomasse d'adultes, a entravé l'accroissement du stock de morue du banc Georges.

### OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

En attendant l'établissement d'un plan de conservation à long terme pour ce stock, le Conseil a formulé ses recommandations en se fondant sur les objectifs provisoires suivants :

- des prises totales basées sur un taux d'exploitation inférieur à  $F_{0,1}$  ;
- un seuil provisoire pour la biomasse génitrice (âge 3+) de 25 000 t, afin d'améliorer les chances de bon recrutement;
- une augmentation annuelle prévue de la biomasse de 5 % ou plus;
- la probabilité d'une baisse de la biomasse de l'ordre de 20 % ou moins;
- continuer à tenter de réduire le plus possible les rejets globaux et sélectifs dans le cadre de la pêche mixte de l'aiglefin et de la morue.

### ANALYSE

Les consultations au sujet de la morue de 5Zjm ont eu lieu le 7 mai 2001, à Pubnico. Cette année encore, les pêcheurs se sont dit d'avis que le stock de morue n'était pas en aussi mauvais état que le laisse supposer le rapport sur l'état des stocks (RES). Ils ont signalé qu'ils réalisaient de bons taux de capture au cours de la pêche dirigée de la morue et qu'ils récoltaient d'importantes prises accessoires de morue pendant la pêche dirigée de l'aiglefin. Bien qu'ils essaient d'éviter les secteurs où se trouvent traditionnellement de grands bancs de morue, ils disent que les taux de capture de morue continuent d'être élevés. Cette opinion est plus marquée chez les pêcheurs du secteur des engins fixes qui ont toujours concentré leurs activités sur la morue.

La biomasse de morue d'âge 3+ a connu une augmentation annuelle de 14 %, pour atteindre 20 000 t au début de 2001. Cette croissance inattendue a été presque entièrement attribuée à la croissance du corps des poissons actuellement présents dans le stock et non pas à l'arrivée de nouvelles recrues au sein de la population exploitable. Le taux d'exploitation en 2000 était encore une fois inférieur à  $F_{0,1}$  pour la deuxième année consécutive.;

Le Conseil est encore très préoccupé par l'absence de recrutement apparent de ce stock. Il est noté dans le RES de 2001 que les classes d'âge de 1997 et de 1998, en voie d'être recrutées, sont les plus faibles de la série

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
TAC Cdn.	-	11	12.5	12.5	8	-	15	15	15	6	1	2	3	1.9	1.8	1.6
Prises Cdn.	10.4	8.5	11.8	12.7	7.9	14.4	13.4	11.7	8.5	5.3	1.1	1.9	2.9	1.9	1.8	1.5
Prises É-U	6.7	5.7	4.8	7.6	6.2	6.4	6.8	5.1	4	1.2	0.67	0.77	0.56	0.8	1.2	0.66
Total	17.1	14.2	16.6	20.3	14.1	20.7	20.2	16.8	12.5	6.5	1.8	2.7	3.5	2.7	3	2.2

\* Données en 000t

Source: Population Status of Eastern Georges Bank Cod (Unit Areas 5Zj,m) for 1978-2001. CSAS TRAC WP 2001/004 (Draft) 46p.

(âge 1) et les observations préliminaires concernant les classes d'âge de 1999 et 2000 continuent d'être peu optimistes. En outre, le recrutement est inférieur à la moyenne de 1978 à 1998 depuis que la classe d'âge de 1990 a été recrutée. La production de la biomasse au sein de ce stock vient presque exclusivement de la croissance somatique (croissance du corps) plutôt que du recrutement. Par ailleurs, l'abondance du stock (nombre de morues d'âge 1+) serait en baisse depuis 1998. Il ne fait aucun doute que l'absence de recrutement perçu depuis 1990 et plus particulièrement depuis 1997 est l'une des principales difficultés qui empêche de considérer le stock avec un peu plus d'optimisme.

Par ailleurs, les pêcheurs soutiennent avec énergie que les relevés du navire de recherche, sur lesquels est basé le calcul de l'effectif de la classe d'âge de jeunes

morues, ne sont pas justes en ce qui concerne les juvéniles et sont axés plutôt sur les géniteurs. Cette opinion peut être étayée par l'incidence de près de 100 % des morues de deux ans matures observées au cours du relevé du navire de recherche canadien au printemps. Les captures relatives selon l'âge faites par les pêcheurs, ces dernières années, en ce qui concerne les jeunes poissons (âges 2 et 3) ont dépassé constamment les prises prévues par l'évaluation du stock. En fait, les récentes évaluations du stock ont eu tendance à sous-estimer l'abondance des morues

## SOURCES

### SCIENCES, MPO

RES A3-04 (2001) Morue de l'est du banc Georges.

### CONSULTATIONS PAR LE CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock le 7 mai 2001, à la caserne de pompiers de Middle West Pubnico. Seize pêcheurs et représentants d'associations étaient présents.

### MÉMOIRES

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00129)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00131)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00136)

Fixed Gear fisherman – Tim Nickerson (2001-010-00132)

Fixed Gear fishermen – Sanford Atwood, David Link, Russell Atkinson, Philip Jones (2001-010-00130)

## OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global :	la biomasse du stock a plus que doublé depuis 1995, tandis que l'abondance (nombre) a diminué depuis 1996; les observations successives de recrutement médiocre sont inquiétantes
Biomasse génitrice :	inférieure au seuil minimal de 25 000 t pour les âges 3+
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	les classes d'âge de 1997 à 2000 sont les plus faibles des séries chronologiques
Croissance et condition :	le poids selon l'âge affiche une légère tendance vers des valeurs inférieures pour certains groupes âgés
Structure par âge :	les débarquements sont toujours dominés par la classe d'âge de 1996 (âge 4 en 2000)
Répartition :	stable dans le temps
Niveau d'exploitation récent :	environ 60 % de $F_{0,1}$ depuis 1999.

d'âges 1 et 2. Par exemple, l'abondance de la classe d'âge de 1996 a été majorée chaque année, depuis deux ans, aux âges 3 et 4. La classe d'âge de 1995, par ailleurs, a été diminuée légèrement en 2000, d'après les prises plus faibles que prévu de morues de 5 ans en 2000. Selon une autre hypothèse, la vulnérabilité des morues âgées (5+) a systématiquement diminué tandis que celle des jeunes morues (âges 2 et 3) a augmenté à cause des prises accidentelles de morue dans le cadre de la pêche mixte de la morue et de l'aiglefin, dominée par l'aiglefin. Compte tenu de l'écart important entre les relevés du stock et les observations des pêcheurs, le Conseil croit qu'un examen des relevés et du comportement du stock est justifié pour améliorer la confiance à l'égard des estimations de l'abondance.

**Le CCRH recommande ce qui suit : que les scientifiques du MPO 1) examinent le relevé de printemps du Canada sur le banc Georges et, d'après les hypothèses à propos des géniteurs et des juvéniles, estiment la fiabilité du relevé pour la capture des jeunes morues aux stations de relevé et rajustent le moment ou les stations d'échantillonnage (p. ex. en bordure du banc) de manière à évaluer ces hypothèses; 2) envisagent d'autres moyens d'estimer l'effectif des classes d'âge de juvéniles, y compris la possibilité de faire participer les pêcheurs à des relevés mixtes de l'industrie et du MPO.**

Depuis 1995, les mesures de conservation et de gestion mises en œuvre ont donné lieu à une augmentation de la biomasse d'âge 3+ qui, selon les estimations, est passée de 7 000 t à 20 000 t en 2001. Cependant, comme en 2000, il est évident que l'objectif d'une croissance soutenue de 5 % ne sera pas atteint en 2001 au taux de prélèvements des dernières années.

Toutefois, le Conseil croit que les taux de capture présentés par les différents pêcheurs et la cohérence des opinions des pêcheurs aux engins fixes, en particulier, dénotent une réelle augmentation du stock de morue, supérieure à ce que montre l'évaluation du stock. La constance de l'opinion des pêcheurs ainsi que la croissance plus élevée que prévu de la biomasse de 3+ entre 2000 et 2001, la sous-estimation initiale du recrutement dans les relevés et l'amélioration de l'état des ressources d'aiglefin, semblent indiquer que la pêche de la morue devrait être permise de façon à pouvoir autoriser une pêche mixte limitée de la morue et de l'aiglefin. Le Conseil reconnaît aussi qu'une telle mesure prolongera la période de rétablissement du stock de morue. Il accepte cette situation comme un compromis raisonnable à court terme afin de garantir une gestion réalisable des pêches et de recueillir

d'importants renseignements sur le stock, ce qui améliorera d'autant la fiabilité de l'évaluation. Dans le cadre d'une pêche mixte limitée, l'état du stock devra être surveillé de près jusqu'à ce que le recrutement soit assez important et que le seuil de 25 000 t de la biomasse de 3+ soit atteint.

Le Conseil observe que le total des prélèvements de 2 234 t en 2000 a dépassé les recommandations de 2 000 t. Si les prélèvements en 2001 sont comparables à ceux de 2000, le rapport sur l'état des stocks ne prévoit aucun changement de la biomasse d'âge 3+. Un total de prélèvements en 2001 de 2 200 t représente un taux d'exploitation de 10 % ou de 60 % du taux d'exploitation équivalent à  $F_{0,1}$  de 17 %. Si l'on tient compte des renseignements fournis par les pêcheurs, le Conseil croit que ce niveau de prélèvement total en 2001 ne nuira pas indûment à l'abondance du stock.

**Le CCRH recommande de faire en sorte que le total des prises de morue de 5Zjm pour l'année 2001 ne dépasse pas 2 200 t (total combiné du Canada et des États-Unis) et que ce niveau total de captures ne soit pas haussé avant que le seuil minimum d'estimation de la biomasse de 25 000 t soit atteint.**

Le Conseil reconnaît que la gestion de la pêche mixte de la morue et de l'aiglefin représente des défis particuliers pour les gestionnaires et l'industrie. Puisque le stock d'aiglefin de 5Zjm continue de croître, l'industrie et le MPO devraient étudier toutes les mesures raisonnables possibles pour améliorer la capacité de l'industrie d'éviter ou de minimiser les prises de morue pendant la pêche dirigée de l'aiglefin sur le banc Georges.

**Le CCRH recommande de poursuivre le programme de vérification à quai à 100 % et de renforcer l'application des règlements en mer afin d'empêcher les rejets sélectifs et globaux. Au besoin et en temps opportun, il devrait être interdit à certains secteurs de la flottille de pêcher dans certaines eaux.**

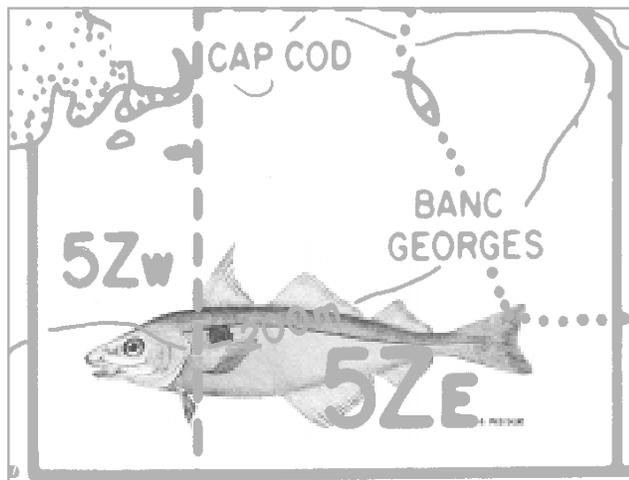
**Le CCRH recommande de prendre des mesures pour réduire les prises accidentelles de morue au cours de la pêche dirigée de l'aiglefin, par exemple d'utiliser des panneaux séparateurs horizontaux dans tous les chaluts à panneaux et des hameçons de la grosseur appropriée pour la pêche à la palangre, et de continuer à se servir de sous-zones de gestion pour améliorer davantage le contrôle de la gestion à l'échelle de la pêche.**

Au cours des consultations, les scientifiques et les membres de l'industrie ont exprimé certaines réserves à propos de la conception et de la mise en œuvre du

relevé à la palangre du MPO et de l'industrie sur le banc Georges. Ce relevé, qui en était à sa sixième année en 2001, ne reflète pas l'opinion générale du secteur de la palangre à propos de l'état du stock de morue, pas plus qu'il ne correspond aux autres indicateurs d'abondance de l'évaluation du stock. Bien que le Conseil appuie ces initiatives conjointes de l'industrie et du MPO, il reconnaît que les participants doivent croire que les résultats reflètent leurs observations générales.

**Le CCRH recommande que l'industrie et les scientifiques du MPO examinent le relevé à la palangre conjoint du banc Georges, notamment la cohérence du protocole et la possibilité de l'utiliser comme indice d'abondance des évaluations futures du stock, et envisagent d'y apporter les changements nécessaires pour en améliorer la fiabilité en tant qu'indicateur de l'abondance du stock.**

## AIGLEFIN - 5ZJ,M



### PERSPECTIVES

L'aiglefin, poisson des grandes profondeurs de la famille des morues, est répandu des deux côtés de l'Atlantique Nord. Dans l'ouest de l'Atlantique, il est présent depuis le Groenland jusqu'au cap Hatteras, et on en trouve une importante concentration dans l'est du banc Georges. Sur le banc Georges, le jeune aiglefin croît rapidement, atteignant une taille de plus de plus de 50 cm (20 po) dès l'âge 3, mais sa croissance ralentit par la suite pour atteindre environ 75 cm (30 po) à l'âge 10. De nombreux aiglefins atteignent la maturité à l'âge 2, mais on ne sait pas avec certitude si ces jeunes poissons arrivent à frayer.

La pêche commerciale de l'aiglefin du banc Georges a commencé avant 1900. Les chaluts de fond sont les principaux engins de pêche de cette espèce depuis leur introduction dans les années 1920. Les débarquements de poissons provenant du banc Georges, qui comprend la partie est du banc et le chenal Great South, se chiffraient en moyenne à 46 000 t entre 1935 et 1960; ils sont passés à plus de 100 000 t dans les années 1960 en raison de la forte exploitation. Au début des années 1970, on a donc cherché à maîtriser l'effort au moyen de fermetures de zones et d'interdictions pendant la saison du frai. Ces mesures sont encore en vigueur aujourd'hui. Depuis l'extension de la compétence des États côtiers jusqu'à 200 milles en 1977, seuls le Canada et les États-Unis ont exploité ce stock. Les deux pays imposent une taille minimale réglementaire. La morue et l'aiglefin du banc Georges étant des stocks transfrontaliers, ils sont capturés ensemble dans le cadre d'une pêche mixte du poisson de fond pratiquée principalement aux engins mobiles.

La pêche est interdite à tous les secteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai depuis 1994. Les débarquements canadiens ont varié en moyenne entre environ 2 000 t et 3 600 t de 1995 à 1999.

### OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

En attendant l'établissement d'un plan de conservation à long terme pour ce stock, le Conseil a formulé ses recommandations en se fondant sur les objectifs provisoires suivants :

- des prises totales basées sur un taux d'exploitation inférieur à  $F_{0,1}$ ;
- un seuil provisoire pour la biomasse génitrice (3+ ans) de 40 000 t, afin d'améliorer les chances de bon recrutement;
- une augmentation annuelle prévue de la biomasse de 5 % ou plus;
- la probabilité d'une baisse de la biomasse de l'ordre de 20 % ou moins;
- l'encouragement d'une communication constante et efficace entre la gestion de la pêche et l'industrie afin de réduire le plus possible les rejets globaux et sélectifs dans le cadre de la pêche mixte de l'aiglefin et de la morue.

### ANALYSE

Les consultations au sujet de l'aiglefin de 5Zjm ont eu lieu le 7 mai 2001, à Pubnico. Les points de vue exprimés par les pêcheurs au sujet de l'état de l'aiglefin sont compatibles avec les résultats du rapport sur l'état du stock. Cette année encore, les intervenants se sont dits satisfaits du rétablissement observé. Le total des captures recommandé par l'industrie pour 2001 se situait entre 7 800 t et 8 000 t.

En 2001, on estime que le seuil provisoire de 40 000 t établi pour la biomasse génitrice a été dépassé. Le Conseil reconnaît le redressement du stock résultant des mesures de conservation adoptées par l'industrie au cours des dernières années, et félicite cette dernière pour le maintien de ces initiatives.

En 2000, le taux d'exploitation de la biomasse pleinement recrutée se chiffrait à 14 %, c'est-à-dire à 70 % du taux d'exploitation équivalent à  $F_{0,1}$  de 20 %. La biomasse génitrice a augmenté de 25 % entre 2000 et 2001, grâce en grande partie au recrutement de la

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
TAC Cdn.	-	-	-	-	8.2	-	5	5	5	3	2.5	4.5	3.2	3.9	3.9	5.4
Prises Cdn.	3.5	3.4	4.7	4.1	3.1	3.3	5.4	4.1	3.7	2.4	2.1	3.7	2.7	3.4	3.7	5.4
Prises É-U	1.7	2.2	1.4	1.7	0.79	1.2	0.95	1.6	0.42	0.29	0.05	0.08	0.11	0.32	0.35	0.19
Total	5.2	5.6	6.1	5.7	3.8	4.5	6.4	5.7	4.1	2.7	2.1	3.7	2.8	3.7	4	5.6

\* Données en 000t

Sources: Assessment of Haddock on Eastern Georges Bank. CSAS TRAC WP 2001/005 (Draft) 60p.

classe d'âge de 1998. Les perspectives de l'aiglefin du banc Georges continuent d'être bonnes et la population réagit positivement aux régimes de faible exploitation et aux modifications apportées aux engins par l'industrie, ces dernières années.

Bien que la biomasse ait augmenté depuis 1993, elle demeure sous la moyenne historique à long terme établie entre les années 1930 et 1950. En outre, bien que les conditions soient meilleures, d'autres efforts sont requis en vue du rétablissement du stock et de l'accroissement à long terme de la productivité.

Le Conseil a des doutes au sujet de la pertinence des recommandations voulant que le total des prélèvements du stock augmente substantiellement d'une année à l'autre. Il croit plutôt qu'il serait prudent d'adopter une approche plus modérée. Un total de captures de 7 200 t

dans l'ensemble de la zone du stock (5Zjm) représente une augmentation de 20 % par rapport au total recommandé l'année dernière. À 7 200 t, le taux d'exploitation devrait être d'environ 75 % du niveau de capture à  $F_{0,1}$ , soit 9 700 t, ce qui devrait permettre à la biomasse génitrice d'augmenter d'environ 10 % d'ici 2002.

**Le CCRH recommande de fixer à 7 200 t le total des prises d'aiglefin de 5Zjm (total combiné du Canada et des É.-U.) en 2001.**

## SOURCES

### SCIENCES, MPO

RES A3-01 (2000) Aiglefin de l'est du banc Georges.

### CONSULTATIONS DU CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock le 7 mai 2001, à la caserne de pompiers de Middle West Pubnico. Seize pêcheurs et représentants d'associations étaient présents.

### MÉMOIRES

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00129)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00131)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00136)

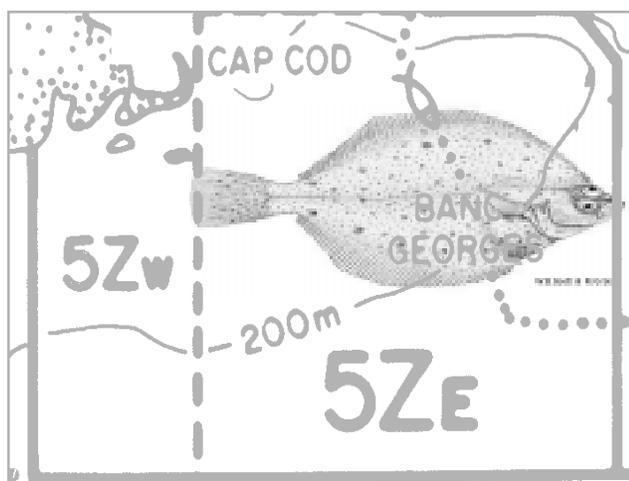
Fixed Gear fisherman – Tim Nickerson (2001-010-00132)

Fixed Gear fishermen – Sanford Atwood, David Link, Russell Atkinson, Philip Jones (2001-010-00130)

## OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global :	le stock se rétablit; il se rapproche des niveaux de la population à long terme;
Biomasse génitrice :	supérieure au seuil de 40 000 t;
Biomasse totale :	à la hausse depuis 1993, actuellement les deux tiers environ de la moyenne à long terme;
Recrutement :	la classe d'âge de 1998 semble forte et selon les données préliminaires, la classe d'âge de 1999 serait modérée; la classe d'âge de 2000 semble à peu près comparable à celle de 1998;
Croissance et condition :	croissance moyenne; le taux de survie à l'âge 1 est généralement plus élevé que celui observé au cours des années 1980;
Structure par âge :	la vaste structure par âge se reflète dans la pêche et les prises;
Répartition :	semblable aux dernières années;
Niveau d'exploitation récent :	inférieur à $F_{0,1}$ depuis 1995; environ 70 % de $F_{0,1}$ en 2000.

## LIMANDE À QUEUE JAUNE - 5ZJMHN



### PERSPECTIVE

La limande à queue jaune, considérée comme relativement sédentaire, est présente depuis le Labrador jusqu'à la baie Chesapeake. Une grande concentration de ce poisson se trouve sur le banc Georges, à l'est du chenal Great South. Quoique des études d'étiquetage révèlent l'existence de migrations limitées entre le banc Georges et les eaux adjacentes, on sait peu de choses des migrations saisonnières de la limande à queue jaune du banc Georges. On suppose que le stock est également réparti de chaque côté de la frontière de La Haye.

Sur le banc Georges, le frai a lieu à la fin du printemps et atteint son sommet en mai. Il se produit apparemment des deux côtés de la frontière internationale. L'arrivée à maturité de la limande semble variable; les femelles d'âge 2 sont considérées matures à 40 % en période de forte biomasse et à 90 % en période de faible biomasse.

Les prises totales de limande à queue jaune sur le banc Georges ont atteint presque 20 000 t à la fin des années 1960. La pêche canadienne dirigée de la limande à queue jaune est relativement nouvelle; les premiers débarquements importants sont apparus après l'introduction des engins spécialisés, en 1993. Les quelque 40 bateaux pêchant dans les eaux canadiennes ont récolté 2 142 t en 1994. Régies par un quota pour la première fois en 1995, les prises canadiennes se chiffraient à 495 t par rapport à un quota de 400 t. Les prises combinées du Canada et des É.-U. sont à la hausse depuis 1995; elles ont atteint 6 848 t en 2000, le Canada ayant atteint 2 812 t sur un quota de 3 000 t.

La pêche canadienne est surtout pratiquée au moyen de chaluts à panneaux par des bateaux de moins de 65 pi de LHT. La pêche se déroule dans une partie relativement limitée du banc Georges, connue sous le nom de « Yellowtail Hole » (5Zm). Selon les modalités de gestion actuelle, elle est restreinte à la deuxième moitié de l'année (de juin à décembre). Les bateaux américains pêchent principalement dans le triangle sud-ouest en dehors de la zone II fermée. Les prises américaines, concentrée dans ce secteur sont passées de 2 471 t en 1999 à 4 026 t en 2000. Le Canada et les États-Unis utilisent la même unité de gestion et participent conjointement à l'évaluation du stock.

### OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

En attendant l'établissement d'un plan de conservation à long terme pour ce stock, le Conseil a formulé ses recommandations en se fondant sur les objectifs suivants :

- Des prises totales basées sur un taux d'exploitation inférieur à  $F_{0,1}$ ;
- Une augmentation annuelle prévue de la biomasse génitrice de 5 % ou plus;
- La probabilité d'une baisse de la biomasse de l'ordre de 20 % ou moins;
- L'élargissement de la structure par âge de la population par l'augmentation de la proportion de poissons âgés

### ANALYSE

En 2000, le taux d'exploitation de la biomasse pleinement recrutée se chiffrait à 10 %, soit la moitié du taux d'exploitation équivalant à  $F_{0,1}$  de 20 %. En 2001, la biomasse génitrice a pour ainsi dire doublé par rapport à 1999, en grande partie à cause de l'estimation majorée de la très forte classe d'âge de 1997. Les perspectives de la limande à queue jaune du banc Georges continuent d'être bonnes et la population réagit positivement aux régimes de faible exploitation.

Les pêcheurs aux engins mobiles ont signalé que même si l'aire géographique de la limande s'élargissait, les taux de capture dans le Yellowtail Hole avait diminué passablement en 2000 comparativement aux années précédentes. Le nombre de limandes capturées était plus important au cours des sorties de pêche de l'aiglefin et en dehors du Yellowtail Hole en 2000. Les

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
TAC Cdn.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.4	0.4	0.8	1.2	2	3
Prises Cdn.	0	0	0	0	0	0	0	0	0.7	2.1	0.5	0.48	0.81	1.2	1.9	2.9
Prises É-U	2.5	3.1	2.9	2.1	1.2	3.6	2	4.7	3.1	1.7	0.31	0.8	1	1.9	2.5	4
Total	2.5	3.1	2.9	2.1	1.2	3.6	2	4.7	3.9	3.9	0.8	1.3	1.8	3.1	4.4	6.9

\* Données en 000t

Source: Stock Assessment of Georges Bank (5Zjmh) Yellowtail Flounder for 2001. CSAS TRAC WP 2001/003 (Draft) 86p.

pêcheurs ont observé des prises accidentelles de raies plus nombreuses qui ont nui à la pêche dirigée et les ont obligés à déplacer leur effort de pêche vers l'ouest, le long de la frontière de La Haye. En 2000 toujours, une forte proportion de males (le plus petit des deux sexes) a été capturée par rapport aux années précédentes. L'industrie a recommandé au CCRH de maintenir le statu quo et de recommander des prélèvements de l'ordre de 6 000 t pour 2001.

On ne prévoit pas que le taux d'accroissement phénoménal observé ces deux dernières années se maintiendra à l'avenir. Le recrutement récent est élevé

par rapport aux années 1980, et la classe d'âge de 1997 qui a dominé la pêche en 2000 continue d'être la plus forte depuis 1973. On s'attend à ce que la classe d'âge de 1997 contribue aux prises en 2001 dans une proportion de 40 %, et elle représente près du tiers de la biomasse totale en début d'année.

Il y a peu de risques que des prises totales de 6 000 t en 2000 entraînent une baisse de la biomasse en 2002. Ce niveau de captures permet de réaliser le taux croissance

## SOURCES

### SCIENCES, MPO

RES A3-1 (2001) Limande à queue jaune du banc Georges.

### CONSULTATIONS DU CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock le 7 mai 2001, à la caserne de pompiers de Middle West Pubnico. Seize pêcheurs et représentants d'associations étaient présents.

### MÉMOIRES

Fish, Food and Allied Workers, Earle McCurdy (2001-010-00127)  
 George Chafe, Petty Harbour, T-N. (2001-010-00101)  
 Fish, Food and Allied Workers, Harvey Jarvis (2001-010-00110) (2001-010-00133) (2001-010-00134)  
 Southern Shore Inshore Fishermen's Action Committee, Donald Drew (2001-010-00113)  
 Gilbert Penney, Hickman's Harbour, T-N. (2001-010-00114)  
 Petty Harbour Fishermen's Coop, Tom Best (2001-010-00115)  
 Hayward Pike, Charleston, T-N. (2001-010-00116)  
 Wilfred Bartlett, Brighton, T-N. (2001-010-00135)

## OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global :	le stock se rétablit et est presque entièrement rétabli
Biomasse génitrice :	légèrement en hausse à des niveaux élevés
Biomasse totale :	se stabilise à des niveaux élevés
Recrutement :	classes d'âge modérées dans les années 1990; classe d'âge de 1997 jugée forte à plus de 70 millions de poissons – la plus élevée des séries chronologiques
Croissance et condition :	tendance à la hausse depuis 1996
Structure par âge :	limitée, mais en expansion
Répartition spatiale :	selon les résultats des relevés, en expansion; d'après les pêcheurs canadiens, les prises dans les zones traditionnelles sont de plus en plus difficiles; la pêche par les États-Unis a augmenté dans le triangle sud-ouest de la zone II.
Niveau d'exploitation récent :	la moitié de $F_{0,1}$

prévu de la biomasse de 15 % et un taux d'exploitation de 15 %, soit les trois quarts du taux d'exploitation équivalent à  $F_{0,1}$  de 20 %.

**Le CCRH recommande de maintenir à 6 000 t le total des prises de limande à queue jaune de 5Zjmnh en 2001.**

Le CCRH souligne que toutes les données sur la détermination de l'âge nécessaires pour l'évaluation du stock proviennent de sources américaines sur la clé âge-longueur, ce qui montre bien le manque de données pour la détermination de l'âge et les préoccupations à propos du nombre limité de groupes de poissons âgés au sein de la population. Une des conséquences de la grande classe d'âge de 1997 est de permettre d'élargir la structure d'âge de la population en augmentant le pourcentage de vieux poissons. Le CCRH note que le niveau d'échantillonnage encore faible et l'absence de renseignements sur l'âge ont nui à la fiabilité des résultats des évaluations du stock. Le CCRH est toutefois heureux de constater qu'un atelier organisé par le secteur des Sciences du MPO a eu lieu à St. John's, à l'automne 2000, et encourage la poursuite des travaux en vue d'améliorer la capacité des scientifiques canadiens de déterminer l'âge, afin de soutenir des évaluations du stock selon la structure par âge.

**Le CCRH recommande la réalisation d'autres travaux de détermination de l'âge de la limande à queue jaune en vue d'améliorer la fiabilité des résultats des évaluations du stock.**

Les prises accidentelles de limandes dans le cadre de la pêche du pétoncle sur le banc Georges tout au long de l'année continuent de poser un problème important aux pêcheurs. L'information fournie au TRAC sur l'emplacement des captures de pétoncles sur le banc Georges semble montrer que les prises n'ont pas eu lieu autour des aires habituelles de la limande (p. ex. le Yellowtail Hole). Cependant, la dispersion plus grande de l'effort de pêche de la limande et des prises en 2000 n'était pas consignée dans les données sur l'emplacement.

**Afin d'assurer la conservation de cette ressource, le CCRH recommande que soit présentée, à la prochaine évaluation du stock, de l'information sur les prises de limande à queue jaune dans le cadre de la pêche canadienne du pétoncle, et que ces renseignements soit inclus dans le processus.**

ANNEXE 1 : LETTRE AUX INTERVENANTS  
ET QUESTIONNAIRE

# LETTRE AUX INTERVENANTS

le 1 mars 2001

Aux intervenants dans la pêche sur le banc Georges,

OBJET : Questionnaire sur la pêche de 2000 sur le banc Georges

Vous trouverez ci-joint un questionnaire visant à recueillir des commentaires destinés au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH), au sujet de votre expérience de pêche sur le banc Georges en 2000.

Le CCRH demande aux participants à la pêche du poisson de fond de 2000 sur le banc Georges de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire. De plus, il accueillera favorablement tout commentaire des pêcheurs au sujet de la façon d'officialiser l'information qui lui est communiquée.

Ce questionnaire représente un essai en vue d'obtenir des renseignements mieux structurés sur les observations des membres de l'industrie de la pêche. Il a été conçu pour faciliter la communication, par les répondants, de leurs observations pendant la pêche; en effet, il leur suffit simplement de cocher la case appropriée en réponse aux questions sur l'état des stocks et sur leurs observations. On estime que tous les répondants peuvent remplir le questionnaire en moins de dix minutes. Ainsi, notre objectif est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes le remplissent afin que nous obtenions une bonne idée du point de vue de l'industrie sur les stocks de poisson de fond du banc Georges.

Nous croyons que l'information fournie par les pêcheurs au moyen de ce formulaire constituera le fondement d'une structure grandement nécessaire pour établir le point de vue de l'industrie sur l'état des stocks, qui, avec d'autres sources d'information, est important pour permettre au CCRH de justifier ses recommandations au ministre des Pêches et des Océans.

Après avoir rempli le questionnaire, vous pouvez le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Par télécopieur : (613) 998-1146

Par la poste : C.P. 2001, succursale D, Ottawa (Ontario) K1P 5W3

Par courriel : [sheehant@dfo-mpo.gc.ca](mailto:sheehant@dfo-mpo.gc.ca)

En personne : Consultation du CCRH, Pubnico Fire Hall, Pubnico, Nouvelle-Écosse, le 7 mai 2001

Vous trouverez également le questionnaire sur le site Web du CCRH, à : [www.dfo-mpo.gc.ca/frcc](http://www.dfo-mpo.gc.ca/frcc). Veuillez avoir l'obligeance de le faire parvenir au CCRH avant le 30 avril 2001.

Je vous remercie d'avance de vos commentaires et de votre contribution à la compréhension de l'état de nos ressources de poisson de fond du banc Georges.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

président,  
Fred Woodman















## ANNEX 2: MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

# MANDAT DU CCRH

## 1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

## 2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

*La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.*

## 3. OBJECTIFS DU CONSEIL

- 3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:
  - 3.1.1 *le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;*
  - 3.1.2 *la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.*
- 3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.
- 3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.
- 3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.
- 3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.
- 3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.
- 3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

## 4. MANDAT ET CHAMP D'ACTION

- 4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.
- 4.2 Le Conseil:
- 4.2.1 *conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;*
  - 4.2.2 *examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;*
  - 4.2.3 *examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;*
  - 4.2.4 *examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et*
  - 4.2.5 *formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.*
- 4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.
- 4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.
- 4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

## 5. NOMBRE DE MEMBRES, REPRÉSENTATION ET ORGANISATION

- 5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».
- 5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.
- 5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.
- 5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.
- 5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.
- 5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.
- 5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.
- 5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.
- 5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

- 5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:
- 5.10.1 *la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;*
  - 5.10.2 *la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;*
  - 5.10.3 *l'organisation des réunions du Conseil;*
  - 5.10.4 *l'enregistrement des décisions du Conseil;*
  - 5.10.5 *la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;*
  - 5.10.6 *la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.*
- 5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.
- 5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

## 6. ACTIVITÉS

- 6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.
- 6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.
- 6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.
- 6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.
- 6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.
- 6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

## COMPOSITION DU CCRH:

### MEMBRES :

Fred Woodman, Président  
Jean-Claude Brêthes, Vice-président  
Maurice Beaudin  
Bill Broderick  
Bruce Chapman  
Charlie Dennis  
Jean Guy d'Entremont  
Gabe Gregory  
Nick Henneberry  
Frank Hennessey  
Dan Lane  
Paul Nadeau  
John Pope  
George Rose

### DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX:

Ray Andrews, Nunavut  
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick  
David MacEwen, Île-du-Prince-Édouard  
Dario Lemelin, Québec  
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador  
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

### MEMBRES D'OFFICE PROVENANT DU MPO:

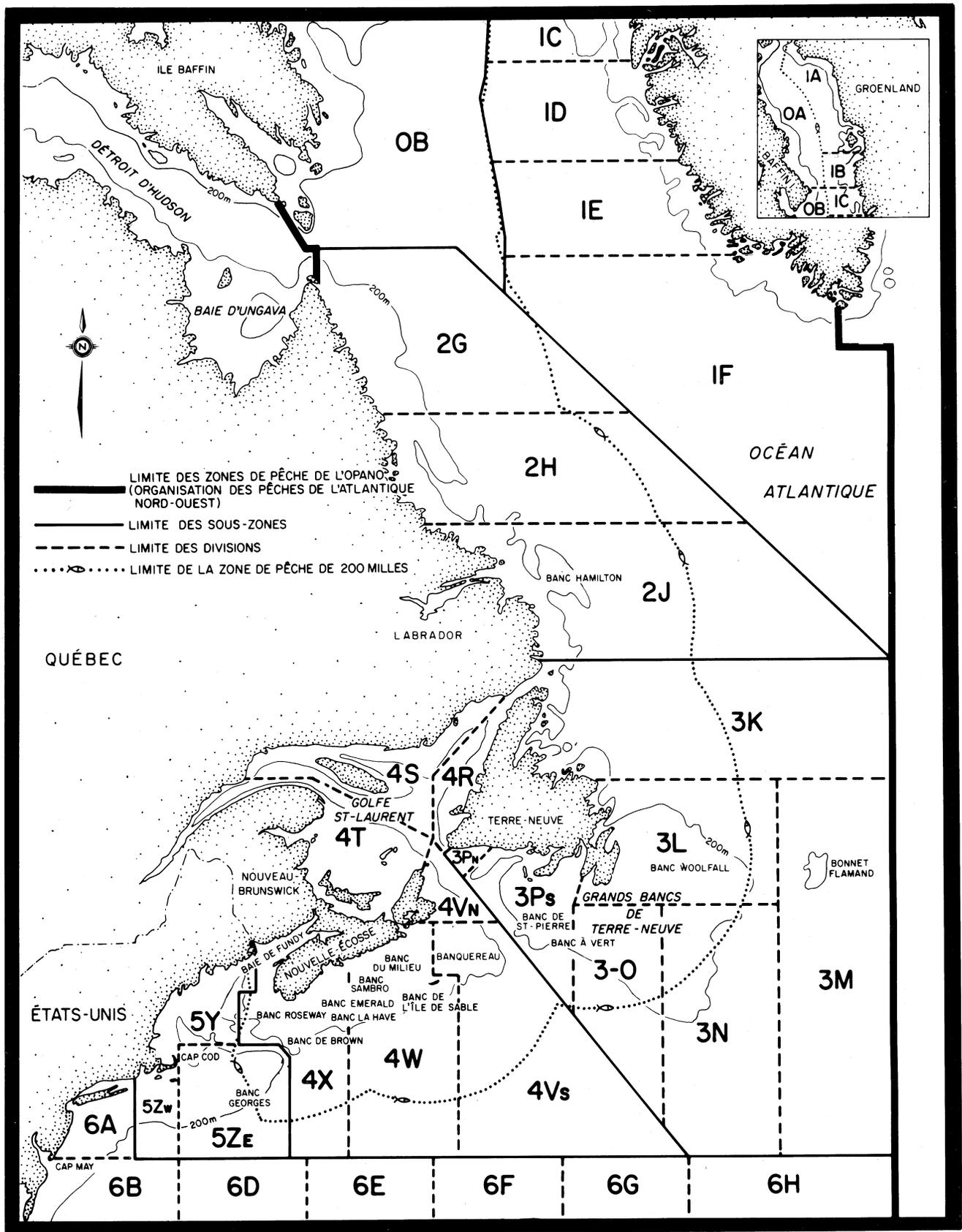
Gilles Belzille  
David Gillis  
Barry Rashotte

### SECRETARIAT:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif  
Tracey Sheehan  
Helena Da Costa  
Debra Côté



# ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO



Canada<sup>🇨🇦</sup>